

**2G EXPERTS**  
**Société par Actions Simplifiée D'Expertise Comptable**  
**Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables**  
**Au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 1, avenue Paul Michonneau**  
**62000 ARRAS**  
**RCS ARRAS 824 424 105**

Exercice clos le 30.09.2022  
AGOA du 16.03.2023

**RESOLUTION D'AFFECTION VOTEE**  
**(Extrait du procès-verbal de l'assemblée)**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **174 900 euros**, comme suit :


<b>En « Autres Réserves »</b>	<b>174 900 euros</b>
-------------------------------	----------------------

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<b>Exercices</b>	<b><u>Dividendes bruts</u></b>
<b>30.09.2021</b>	<b>60 000</b>
<b>30.09.2020</b>	<b>50 000</b>
<b>30.09.2019</b>	<b>50 000</b>

**Cette résolution mise aux voix obtient :**  
**Pour : unanimité          Contre : 0          Abstention : 0**  
**En conséquence de quoi, ladite résolution est adoptée / ~~rejetée~~.**

**CERTIFIEE CONFORME PAR LA PRESIDENCE**





## **ETATS FISCAUX**

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** et clos le **30092022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : SIE ARRAS  
10 RUE DIDEROT  
CS 80020  
62034 ARRAS CEDEX  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
SAS 2G EXPERTS  
1 AVENUE PAUL MICHONNEAU  
62000 ARRAS  
651 Insp. IFU 323336 N° dossier 82442410500024 N° Siret

**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
Expertise-Comptable  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)  
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :  
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal : 192 409  
Bénéfice imposable au taux de 15 % : 38 120  
Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)  
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

**2 Plus-values**  
Plus-values à long terme imposables au taux de 15% :  
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :  
Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% :  
Plus-values exonérées art.238 quindecies :

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :  
Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W  Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065)  
**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**  
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**  
1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinques C-I-1 du CGI)   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :  
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné  
Nom, adresse, téléphone :  
- Professionnel de l'expertise comptable : 2G EXPERTS 1 AVENUE PAUL MICHONNEAU 03.21.501.201  
62000 ARRAS  
- Conseil :  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
N° d'agrément

A ARRAS, le GERMAIN GLORIAN EXPERT COMPTABLE

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, autres de votre service (es) imposables



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2G EXPERTS**  
et Date de clôture de l'exercice **30092022**

**K | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**M | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>1 AVENUE PAUL MICHONNEAU 62000 ARRAS</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>8 2 4 4 2 4 1 0 5 0 0 0 2 4</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>30092022</b>					
		N-1 <b>30092021</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 820	2 648	1 636
		Fonds commercial (1)	AH	AI	282 200	282 200	282 200
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 813	11 782	13 446
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	20 240	20 240	20 240
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>344 503</b>	<b>27 634</b>	<b>316 870</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	146 290	146 290	106 312
	Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			900
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	296 766	13 925	282 841
		Autres créances (3)	BZ	CA	28 667	28 667	30 145
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	776 795	776 795	667 573	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 626	7 626	8 250	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>1 256 144</b>	<b>13 925</b>	<b>1 242 220</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1A	<b>1 600 648</b>	<b>41 558</b>	<b>1 559 089</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10.000..... )	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	1 440	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	461 629	346 116
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>174 900</b>	<b>176 953</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>648 969</b>	<b>534 069</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	128 134	187 470
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	3 614	1 450
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	109 520	53 326
	Dettes fiscales et sociales	DY	186 646	155 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 513	67 860
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	462 692	389 571
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>910 121</b>	<b>854 841</b>
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 559 089</b>	<b>1 388 910</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	841 903	727 055	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	79	79	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	1 068 752	951 401	
		FJ	FK	FL	<b>1 068 752</b>	<b>951 401</b>	
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	8 960	4 744	
	Autres produits (1) (11)			FQ	323	104	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>1 078 035</b>	<b>956 249</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	431 782	303 081	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 048	7 458	
	Salaires et traitements *			FY	305 092	305 426	
	Charges sociales (10)			FZ	97 413	97 875	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	4 481	6 137
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 786	5 266
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	882	939	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>846 484</b>	<b>726 181</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>231 551</b>	<b>230 068</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	<b>(III)</b>		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	<b>(IV)</b>		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	263		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 316	286	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	<b>1 579</b>	<b>286</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 077	2 579	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>2 077</b>	<b>2 579</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(498)</b>	<b>(2 293)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>231 053</b>	<b>227 775</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2G EXPERTS</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	224	10 296
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>224</b>	<b>10 296</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	91	23
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>91</b>	<b>23</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>133</b>	<b>10 273</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	56 287	61 095
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>1 079 838</b>	<b>966 831</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>904 938</b>	<b>789 878</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>174 900</b>	<b>176 953</b>
<b>RENVois</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	8 960	4 205
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A5		13 930
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
ACCORD DE COMPTES		Charges exceptionnelles	29	Produits exceptionnels 224	
PENALITES		Charges exceptionnelles	62	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 2G EXPERTS**

Néant  \*

(Ne pas reporter, le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	289 278	KE		KF	2 390	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	8 064	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	1 342	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 750	LC		LD	1 439
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>31 156</b>	LO		LP	<b>1 439</b>	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	20 240	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>20 240</b>	LR		LS			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>340 674</b>	ØH		ØJ	<b>3 829</b>		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		TOTAL I				1		2		3	
		TOTAL II				2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW	291 668	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	8 064	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	1 342	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	23 190	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	<b>32 595</b>	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	20 240	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	<b>20 240</b>	2H
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK		ØL	<b>344 503</b>	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **310092022**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2G EXPERTS** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 442	PF	1 378	PG		PH	6 820
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>5 442</b>	RM	<b>1 378</b>	RN		RO	<b>6 820</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 828	QE	806	QF		QG	2 634
	Matériel de transport	QH	147	QI	335	QJ		QK	483
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 736	QM	1 961	QN		QO	17 697
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>17 710</b>	QV	<b>3 103</b>	QW		QX	<b>20 813</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>23 153</b>	ØP	<b>4 481</b>	ØQ		ØR	<b>27 634</b>
<b>CADRE B</b>									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>					Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	12 139	6U	1 786	6V	6W	13 925
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	<b>12 139</b>	TY	<b>1 786</b>	TZ	UA	<b>13 925</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>12 139</b>	UB	<b>1 786</b>	UC	UD	<b>13 925</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 786	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL				UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP				UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT				UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		16 927		16 927						
	Autres créances clients		UX		279 838		279 838						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM		2 229		2 229					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		20 998		20 998					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)		VC		1 574		1 574						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		3 866		3 866						
	Charges constatées d'avance		VS		7 626		7 626						
<b>TOTAUX</b>		VT		<b>333 059</b>		<b>333 059</b>		<b>VV</b>					
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		44							
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG		79		79						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH		128 055		59 838		68 217				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		109 520		109 520							
Personnel et comptes rattachés		8C		84 456		84 456							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		37 444		37 444							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		63 960		63 960						
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		787		787						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI		3 614		3 614							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		19 513		19 513							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L		462 692		462 692							
<b>TOTAUX</b>		VY		<b>910 121</b>		<b>841 903</b>		<b>68 217</b>					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		3 614			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		59 336							

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092022</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA <b>174 900</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	YD				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	YF				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW <b>62</b>				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	YX				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 <b>56 706</b>					
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
RÉGIMES D'IMPÔTS NON PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	Y1						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
<b>TOTAL I</b>						WR <b>231 668</b>					
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV					
			- imposées au taux de 0 %			WH					
			- imposées au taux de 19 %			WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG <b>1 139</b>	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI <b>230 529</b>		XH <b>1 139</b>			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN <b>230 529</b>		XO <b>0</b>			



## 2058A - Déductions diverses au 30/09/2022

Libellé	Montant
Totalisation	



## 2058A - Réintégrations diverses au 30/09/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 073
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
							- Autres réserves	ZD	116 953		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	176 953		Dividendes			ZE	60 000		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF			
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>176 953</b>		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG			
					<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>176 953</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	88 784	85 476	
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété				J8	45 128		XQ	47 841	45 523	
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	95	1 105	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES			ST	295 062	170 978	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	<b>431 782</b>	<b>303 081</b>	
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 718	1 183	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	3 330	6 275	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	<b>5 048</b>	<b>7 458</b>	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	237 578	191 705	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	77 374	44 218	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *							ØB	274 208		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,66 %	1,17 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS 2G EXPERTS** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102021</b>		et clos le : <b>30092022</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 068 752	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	8 960	
<b>TOTAL 1</b>		OX	<b>1 077 712</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	323	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>		OM	<b>323</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	97 667	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	288 987	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	882	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>		OJ	<b>387 536</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	<b>690 499</b>
<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>			
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	690 499
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 077 712	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|2** N° SIRET **8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4**  
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2G EXPERTS**  
 ADRESSE ( voie ) **1 AVENUE PAUL MICHONNEAU**  
 CODE POSTAL **62000** VILLE **ARRAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<b>3</b>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<b>910</b>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<b>1</b>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<b>90</b>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SARL** Dénomination **FINANCIERE 2G**  
 N° SIREN (si société établie en France) **840434922** % de détention **75,00** Nb de parts ou actions **750**  
 Adresse : N° **51** Voie **AVENUE ROGER SALENGRO**  
 Code postal **62000** Commune **ARRAS** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/0 (1) Néant  \*

N° de dépôt  
\_\_\_\_\_

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|2|2|**

N° SIRET **8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2G EXPERTS**

ADRESSE ( voie ) **1 AVENUE PAUL MICHONNEAU**

CODE POSTAL **62000** VILLE **ARRAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 **3**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 **910**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **90**

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|2|

N° SIRET 8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G EXPERTS

ADRESSE ( voie ) 1 AVENUE PAUL MICHONNEAU

CODE POSTAL 62000 VILLE ARRAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**ANNEXE**



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 559 089** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 079 838** euros et un total **charges** de **904 938** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **174 900** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



# Règles et Méthodes Comptables

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	289 278		2 390			291 668
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>289 278</b>		<b>2 390</b>			<b>291 668</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	8 064					8 064
Matériel de transport	1 342					1 342
Matériel de bureau, mobilier	21 750		1 439			23 190
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>31 156</b>		<b>1 439</b>			<b>32 595</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	20 240					20 240
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>20 240</b>					<b>20 240</b>
<b>TOTAL</b>	<b>340 674</b>		<b>3 829</b>			<b>344 503</b>



## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 442	1 378		6 820
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 442</b>	<b>1 378</b>		<b>6 820</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal, agencement, aménagement divers	1 828	806		2 634
Matériel de transport	147	335		483
Matériel de bureau, mobilier	15 736	1 961		17 697
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>17 710</b>	<b>3 103</b>		<b>20 813</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 153</b>	<b>4 481</b>		<b>27 634</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	12 139	1 786		13 925
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>12 139</b>	<b>1 786</b>		<b>13 925</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 139</b>	<b>1 786</b>		<b>13 925</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 786		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



## Créances et Dettes

		30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	16 927	16 927	
	Autres créances clients	279 838	279 838	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 229	2 229	
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 998	20 998	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 574	1 574	
	Débiteurs divers	3 866	3 866	
Charges constatées d'avances	7 626	7 626		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>333 059</b>	<b>333 059</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		44		

		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	79	79		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	128 055	59 838	68 217	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	109 520	109 520		
	Personnel et comptes rattachés	84 456	84 456		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 444	37 444		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	63 960	63 960		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	787	787		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 614	3 614		
	Autres dettes	19 513	19 513		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	462 692	462 692			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>910 121</b>	<b>841 903</b>	<b>68 217</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		59 336			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		3 614			



## Produits à recevoir

30/09/2022

Total des Produits à recevoir		3 038
<b>Autres créances clients</b> CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 934	2 934
<b>Autres créances</b> INTERETS COURUS C / C FI2G PRODUITS A RECEVOIR	44 59	104



## Charges à payer

		30/09/2022
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>211 569</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>79</b>
INTERETS COURUS A PAYER	79	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>86 179</b>
FOURN FACT NON PARV	86 179	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>110 938</b>
PERS CONGES A PAYER	17 101	
AUTRES CHARGES A PAYER	67 355	
CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	5 972	
ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	20 323	
CAP TAXE D APPRENTISSAGE	188	
<b>Autres dettes</b>		<b>14 373</b>
R, R, R, ACC. AUTR. AV A ETAB.	5 608	
CHARGES A PAYER	8 765	



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		7 626	7 626
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		7 626



## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/09/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		462 692	462 692
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
		<b>TOTAL</b>	<b>462 692</b>



## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 30/09/2021	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 30/09/2022
Capital social	10 000				10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées				1 440	1 440
Autres réserves	346 116	116 953		(1 440)	461 629
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	176 953	(176 953)		174 900	174 900
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>534 069</b>	<b>(60 000)</b>		<b>174 900</b>	<b>648 969</b>

Date de l'assemblée générale 17/03/2022

Dividendes attribués 60 000

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1 60 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 474 069

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 474 069

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 114 900



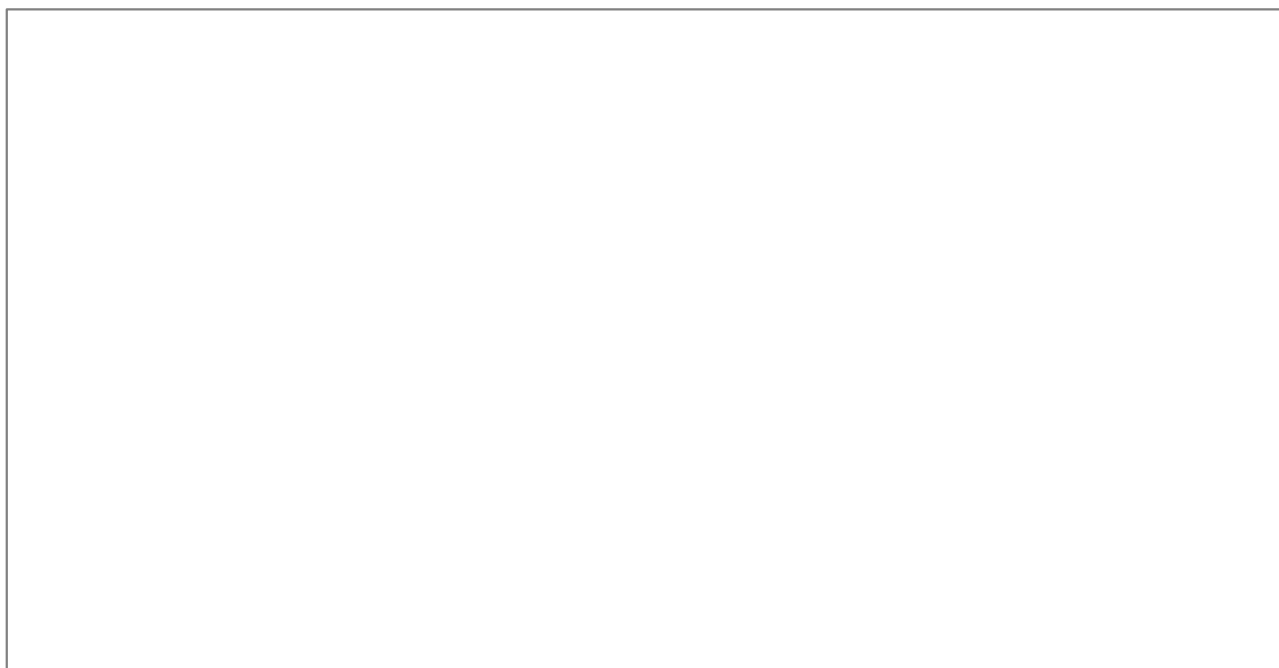
## Capital social

	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>1 000,00</b>	<b>10,0000</b>	<b>10 000,00</b>



## Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 068 752		1 068 752
<b>TOTAL</b>	<b>1 068 752</b>		<b>1 068 752</b>





## Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	30/09/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		231 053		231 053
RESULTAT EXCEPTIONNEL ( et participation )		133		133
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>231 187</b>		<b>231 187</b>

(1) après retraitements fiscaux.



# Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2022
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						



# Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

					30/09/2021	30/09/2022
<b>CAPITAL en Fin d'exercice</b>	Capital social				10 000	10 000
	Nombre d'actions ordinaires				1 000	1 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTAT</b>	Chiffre d'affaires ( hors taxes )				951 401	1 068 752
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.				248 912	237 453
	Impôts sur les bénéfices				61 095	56 287
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				176 953	174 900
Résultat distribué						
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.				188	181
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions				177	175
	Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>	Effectif moyen salarié				3	6
	Montant de la masse salariale				305 426	305 092
	Montant des sommes versées en avantages sociaux				97 875	97 413